

## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2023

### 1. Préavis municipal n° 2023-22 – comptes 2022

M. Daniel Traini nous lit le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil :

- ✓ Mme Sylvette Granchamp revient sur le sujet de la patinoire qui a été étudié par la commission de gestion. La patinoire a été achetée en 2011 pour un montant de CHF 250'000 amortie en 2015 avec à l'époque du préavis une estimation des coûts d'exploitation à CHF 64'000 par an. À ce jour, les coûts se montent à CHF 83'000.-- par an avec une diminution importante de la fréquentation. Le contrat d'entretien (montage, démontage, stockage) de la patinoire est renouvelé tacitement d'année en année par la Pati. Le coût de ce travail a passé de CHF 37'000.-- à CHF 53'000.--. La Municipalité s'est-elle fixée une limite quant au coût d'exploitation de cette patinoire ? Faut-il persévérer ? Proposer d'autres activités sportives ? La plaine est-elle adaptée à une patinoire sur le plan écologique ?

M. Didier Chappuis relève qu'il y a bien une augmentation des coûts si l'on regarde les comptes de 2019. En 2020 et 2021 la Covid fausse les chiffres en raison des rabais octroyés. M. Chappuis souligne que dans les coûts 2022, il y a une augmentation du coût du personnel en raison du remplacement du tenancier malade, le remboursement de l'assurance figure sur un autre compte.

Un calcul du coût par habitant pour le déficit se monte : pour le foot à CHF 26.57/habitant en 2022 et CHF 31.94/habitants pour 2021. Pour la patinoire, déficit de CHF 26.--/habitant pour 2022. Ce qui revient quasiment au même. Le déficit de la piscine se monte à CHF 70.61/habitant pour 2022. M. Chappuis estime que la question peut se poser à terme. La Municipalité prévoit cet hiver de déplacer la patinoire vers la piscine. Un montant a été mis au budget de cet année à cet effet. Que peut-on mettre sur le site de la piscine l'hiver pour animer ce site ? Il faudra en débattre aussi lors de la présentation publique sur le site de la piscine.

Il n'y a plus de question. Le Président relit les conclusions du préavis

Le préavis est accepté **l'unanimité**.

### 2. Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthaz

M. Pierre Aubry, président rappelle comment se traite un postulat.

Le postulat étant recevable devant le Conseil, M. Philippe Gacond nous en donne lecture.

La parole est donnée à la Municipalité :

- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin répond que la Municipalité a entendu le postulat de M. Gacond. La Municipalité n'a pas attendu pour se positionner sur cette question et en a informé la commission « Développement durable » ainsi que l'Association « Demain Penthaz » lors de séance du 17.01.2023. Au nom de la Municipalité, Mme Codina Cervellin invite le Conseil à refuser ce postulat.
- ✓ M. Pierre Aubry, président du Conseil prend la parole. Il adhère à ce postulat et estime qu'il est d'une grande importance pour notre Commune d'avoir une réflexion de fonds sur ses responsabilités en matière énergétique et climatique. Il estime que ce postulat doit être pris en considération et renvoyé à la Municipalité dans un délai d'une année pour rédiger un rapport.
- ✓ Mme Christiane Chevalier regrette que l'on doive parler de ce postulat avant les votations du week-end. Les deux « oui » se profilent à l'horizon ce qui sera un grand pas en avant. Elle s'inquiète du coût que va engendrer ce plan climat en formation, en personnel et en temps. Mme Chevalier estime que la Commune s'engage déjà beaucoup. Elle refusera donc aussi ce postulat.

La parole est donnée au Conseil :

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp informe qu'elle ne soutiendra pas ce postulat estimant qu'il est trop contraignant pour la Municipalité, le Conseil et la population. Mme Grandchamp ayant pris connaissance de l'état des lieux fait sur la Commune de La Sarraz dans le cadre de son PECC estime qu'il est intéressant mais que l'ensemble des directives et lignes de conduites se trouvent déjà dans des documents édités par le Canton et la Confédération.

Mme Grandchamp estime que la Commune de Penthaz avec sa commission de durabilité, l'association « Demain Penthaz » et la Municipalité a tous les outils et les connaissances pour diminuer son bilan carbone sans devoir être gouvernée par le canton.

Mme Grandchamp ressent dans le postulat de M. Gacond le désire d'être actif pour le climat tout en transmettant « la patate chaude » à la Municipalité.

- ✓ François Bachmann aimerait que l'on revienne sur la manière de traiter le postulat vu que les discussions s'animent. Il aimerait que l'on revienne sur la troisième option d'un traitement de postulat.
- ✓ M. Pierre Aubry rappelle les trois possibilités : 1. Refuser le postulat 2. Voter le renvoi du postulat à l'examen d'une commission si un cinquième des membres le souhaite. 3. La commission revient avec une prise de position sur le postulat à savoir si on demande à la Municipalité de le traiter ou pas. (Une commission existante peut travailler sur ce sujet)
- ✓ M. Soltan Hosseini Mohamad demande dans quel ordre va-t-on traiter le postulat.  
M. Pierre Aubry répond qu'en 1, on se prononce si l'on accepte ou non le postulat. Si oui, en 2 on se prononce si on traite le postulat immédiatement ou si on nomme une commission avec le soutien d'un cinquième des membres.
- ✓ M. Daniel Traini se demande si la Commune a déjà entrepris des démarches dans ce sens avec la commission ad'hoc ? Il lui semble que plusieurs petits groupes travaillent de leur côté. M. Traini se demande si finalement ceci ne satisfait pas déjà à tout le monde.
- ✓ Mme Codina Cervellin rappelle qu'elle a rencontré la commission de développement durable et l'association « Demain Penthaz » avec une présentation des rôles et responsabilités de chacun. La Municipalité a présenté ce qu'elle attendait de chacun et à partir de là se tient à disposition pour des propositions.
- ✓ Philippe Gacond répond que ce qui est important dans ce postulat c'est un fil rouge, une manière de faire, une méthodologie. Il aimerait que l'on suive ce fil rouge qui sera certainement confirmé par les votations et ceci dans le but d'atteindre l'objectif cantonal. Si on décide que la commission durabilité prend le relais dans ce dossier, il n'y voit aucun inconvénient. Ce qui l'importe c'est la structure.  
M. Pierre Aubry rappelle que le postulat peut être retiré. M. Philippe Gacond confirme qu'il le maintient.
- ✓ M. Pierre Soro se pose la question pourquoi l'opposition est si catégorique. A son avis, les associations qui viennent vers la Municipalité doivent avoir un cadre et c'est à la Municipalité d'orienter les différentes associations vers les actions qu'elles vont mener. Il estime que ce n'est pas à l'association « Demain Penthaz » de définir les actions à entreprendre sur le plan climat. Il estime que c'est à la Municipalité de donner la vision et aux autres de s'aligner.
- ✓ M. Jaime Reina se demande si l'association « Demain Penthaz » et la commission développement durable pourrait utiliser le document cantonal comme base de travail sans s'engager dans le PECC.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin revient sur l'intervention de M. Soro. La Municipalité, lors de sa séance du 17 janvier avec la commission développement durable et l'association « Demain Penthaz ». Il a été proposé que la Municipalité se concentre majoritairement sur les domaines de la biodiversité, la santé, l'énergie et la gestion des eaux. Ceci a été validé lors d'une séance de février 2022 donc depuis plus d'un an. Les axes ont été définis et proposés.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp rappelle que sur le choix des 10 propositions qui doivent être suivies dans le PECC tous est décrit dans les documents du canton, elle rappelle que les conclusions des 39 pages du rapport sur la Commune de La Sarraz se basent sur les directives connues du canton. Elle ajoute que plusieurs points sont déjà remplis par les actions entreprises par la Municipalité et par l'association « Demain Penthaz » et estime que cette gouvernance cantonale n'est pas nécessaire. Elle rejoint donc l'avis de M. Jaime Reina.
- ✓ M. François Bachmann aimerait calmer le débat. La réponse à un postulat est un rapport de la Municipalité sur le sujet. La formulation du postulat de M. Gacond prête peut-être à confusion puisqu'il demande d'entreprendre des démarches, alors que la Municipalité doit uniquement répondre par un rapport. La Municipalité peut choisir d'agir ou pas. Sa seule obligation est un rapport. M. Bachmann aimerait bien avoir une vue d'ensemble de ce qui est fait. Il est favorable à entrer en matière avec ce postulat afin d'avoir un rapport, un état des lieux. Ceci ne demande pas d'accepter le PECC.
- ✓ M. Michel Collet précise qu'il est évident que le rapport PECC de la Commune de La Sarraz soit basé sur les documents du canton puisque le but de la mise en place des plans climat communaux et la mise en place sur le terrain de ce qui est cité dans ces rapports. M. Collet estime que c'est à la Municipalité d'agir en premier. Il est souvent reproché au Conseil de faire de la cogestion. Etant membre de la commission durabilité, il attend de la Municipalité qu'elle adresse des préavis au Conseil concernant le développement durable, ce qui n'a pas été le cas depuis le début de la législature. Il regrette un manque de clarté dans ce qui se fait.

- ✓ M. Collet s'est rendu à une séance à Aigle où il déplore avoir été le seul à ne pas être municipal ou responsable du développement durable d'une Commune. Il a entendu des échanges des débats sur le PECC, sur les taxes pour l'électricité. Notre règlement sur les taxes n'est que très peu employé. M. Collet désire que le postulat de M. Gacond soit renvoyé à la commission de durabilité existante afin qu'elle puisse en parler avec la Municipalité. M. Collet estime que les votations de juin ne vont pas faire bouger les choses. Les petites actions des diverses associations sont louables mais il estime que c'est à la Municipalité de gouverner la Commune.
- ✓ M. Pierre Zurbrügg revient sur la séance du mois de janvier de la Municipalité, la commission de développement durable et l'association « Demain Penthaz ». Il a ressenti que la Municipalité désirait s'appuyer sur la commission et l'association. La première question est-ce que l'on peut améliorer ? Puis comment mettre en œuvre ces idées ? L'association « Demain Penthaz » se voulait plutôt citoyenne qui porte sur des actions qui sortent de la politique. L'association ne va pas régler les choses comme l'éclairage, la rénovation d'un bâtiment, etc qui sont du domaine public. La Municipalité a demandé à la commission du développement durable de venir avec des idées, ce qui a en partie été fait. Il n'y a pas eu de « moteur » pour organiser des séances, pour amorcer des sujets, les deux parties sont un peu attentistes.  
M. Pierre Zurbrügg estime que ce PECC est peut-être une grosse machine dont nous n'avons pas forcément besoin, des petites actions pourraient déjà être débutées.
- ✓ M. Henri-Robert Borgeaud estime que l'urgence climatique nécessite un engagement plus fort. Il ne sait pas si le postulat est un bon plan mais c'est un calendrier d'actions que la Municipalité s'impose par rapport à cet enjeu urgent.
- ✓ M. Pierre Aubry rappelle les différents droits mis à disposition des Conseillers et trouve dommage le peu d'interventions des Conseillers par rapport à leurs compétences et leurs droits. Ceci n'a rien à voir avec le postulat de ce jour, c'est un petit aparté.
- ✓ M. Daniel Traini a repris le règlement du Conseil et rappelle qu'effectivement le postulat n'est pas contraignant. Il demande si ce dossier peut être repris par la commission énergie durable.  
M. Pierre Aubry répond que cette question a déjà été posée et que c'est tout à fait possible.
- ✓ M. Philippe Gacond remercie M. Traini Daniel. Il serait favorable à ce que ce postulat soit traité par une commission ad'hoc.
- ✓ M. Pierre Aubry rappelle que la commission qui serait nommée devra rédiger un rapport pour déterminer si on rentre en matière ou non, mais elle n'entre pas en matière sur le fond.
- ✓ M. Pierre Zurbrügg aimerait que, si la commission développement durable se prononce sur le traitement de ce postulat, elle rencontre en premier lieu la Municipalité pour discuter des garanties d'actions prévues par la Municipalité pour le climat sans adhérer au PECC qui est très contraignant.
- ✓ M. François Bachmann revient sur le rôle de la commission, si on en nomme une. Cela voudrait dire que le Conseil ne sait pas s'il doit entrer en matière ou pas dans ce cas présent. La commission ne traite rien sur le fond et sur les mesures à prendre. M. Bachmann est pour passer ce postulat afin de demander à la Municipalité d'écrire tout ce qui a été dit et fait à ce jour en faveur du climat dans un rapport.

M. Pierre Aubry passe au vote : les Conseillères et Conseillers qui désirent entrer en matière dans le postulat de M. Philippe Gacond sont priées de la faire en levant la main.

**Résultat des votes : Oui : 20 Non : 15 abstentions : 2**

M. le Président demande à l'assemblée si elle désire une entrée en matière immédiate du postulat en renvoyant à une commission.

**Oui : 9 Non : 26 Abstention : 2**

Le postulat est renvoyé à la commission qui sera élue au point suivant